Les Lundis en archives | Droit de Cité

7 novembre 2016

C’était comment, la Goutte d’Or, il y a 50 ans ? 20 ans ? 5 ans ? Tous les lundis, Goutte d’Or & Vous ressort une archive des cartons qui témoigne de l’évolution du quartier. Vieux reportages de JT, films sur le quartier, vidéos amateures…

Mardi 8 novembre, s’est tenue à la mairie du 18e arrondissement, l’assemblée générale constitutive du **Conseil Citoyen Paris 18**. Les Conseils Citoyens ont été créés en février 2014 dans les quartiers de la "Politique de la Ville". L’occasion pour nous de revenir sur les débuts de la "Politique de la ville", en 1984, quand la Goutte d’Or a été inscrite dans la carte de la géographie prioritaire. En effet, 30 ans avant la formation du Conseil Citoyen Paris 18, les habitants de la Goutte d’Or portaient un message politique fort sur leur quartier et demandaient à ce qu’on prenne en compte leur parole. Ce lundi, nous publions donc le **numéro de juin 1984 du journal *Paris Goutte d’Or* où la voix des habitants s’élève contre les premières mesures de lutte contre l’insalubrité, lancées par les pouvoirs publics sans consultation préalable de la population.**

PARIS GOUTTE D'OR

5 F. Trimestriel — No 1 juin 84

PERMANENCES AU 9, RUE DES GARDES
de 17 heures à 20 heures
MARDI ET VENDREDI : « PARIS-GOUTTE D'OR »
JEUDI : APFS-CGL
Tél. : 223.32.26 (à ces heures)

LE PROJET DE LA VILLE DE PARIS :
125 immeubles détruits
1/3 des commerces en moins
5000 habitants à la rue

Appel à la mobilisation générale contre ce projet. Ils croyaient que les habitants du secteur resteraient MUETS et PASSIFS. Messieurs de la Ville et de la Préfecture, nous vous avons compris.
« PARIS-GOUTTE-D'OR » s'est armée pendant que vous travailliez en silence pour démolir notre quartier. Aujourd'hui, ce journal rend public tout ce que vous avez voulu cacher afin que la population se mobilise et fasse échec à votre projet !

Notre but est la **défense** des habitants du quartier de la Goutte d'Or. Notre action porte sur deux axes :

— lutte contre le parasitage du quartier par les trafiquants de toutes sortes qui gênent les habitants et dégradent l'image du quartier. Pour nous, la tolérance des pouvoirs publics à l'égard de cette « pègre » sert objectivement le plan de démolition actuel du quartier.

— lutte contre le projet monstrueux de la Ville de Paris de raser la Goutte d'Or pour déloger les habitants actuels modestes, immigrés ou Français.

Depuis 5 mois, nous avons constitué un dossier volumineux : nous savons aujourd'hui TOUT :

— ce projet n'a de social que le nom : depuis quand une opération, menée par l'OPHLM de Paris, qui vise à changer la population d'un quartier populaire peut-elle prétendre être faite dans l'intérêt des habitants, dans un but social ?

— l'Utilité publique du plan d'aménagement présenté à l'enquête publique qui détruit 125 immeubles et 1/3 des commerces est sans cause. On présente un plan de démolition de maisons dont on ne sait pas encore si elles sont « insalubres » ou non. Nous savons que pour 90 % d'entre elles, elles sont réparables.

— Ce projet est une opération politique au détriment de l'intérêt public. Le Maire de Paris, J. Chirac, compte définitivement régler leur sort aux immigrés (les Français modestes font partie du lot) pour asseoir son pouvoir en flattant la tendance raciste actuelle d'une partie de ses électeurs.

MM Chirac, Juppé et Pierre-Bloch sont les auteurs de ce plan monstrueux. Jusqu'ici, nous n'avons pas été assez forts pour les faire reculer. Mais les habitants ne se laisseront pas faire !

Côté Chirac, Ville de Paris, l'enjeu est clair : il est [illegible] été mené d'une façon AUTORITAIRE, TOTALITAIRE, au mépris des intérets, de la volonté des premiers concernés : les habitants et les commerçants.

Et l'Etat ? Jusqu'ici, finançant à 80 % l'opération, l'Etat nous donne des preuves de la même volonté politique :

— la Préfecture de Paris : le Préfet a lancé l'enquête d'Utilité Publique le 4 Juin (en plein Ramadhan !) en dépit de l'absurdité du scandale qui consiste à lancer une enquête dont la cause qui la justifierait (l'insalubrité), n'est pas établie. Il a engagé là la Responsabilité de l'Etat. Il cautionne les objectifs de la Ville de Paris qui veut, en accélérant le processus de démolition, prendre de court les habitants. De plus, les enquêteurs de la Préfecture passent actuellement faire leur contre-enquête en disant aux habitants que leur maison ne sera pas démolie, alors qu'elle l'est de fait dans le Plan de reconstruction. Ils participent ainsi à la désinformation et à la démobilisation des habitants !

— le Ministère de l'Urbanisme : alors qu'il a dans ses attributions de protéger le patrimoine, il n'a donné jusqu'à ce jour aucune suite aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France de protection du quartier. Il a au contraire exercé des pressions sur lui quand nous avons fait état publiquement de ses demandes. Il n'a pas dénoncé le contrat passé avec la Ville alors qu'il y était stipulé que l'opération de la Goutte d'Or devait se faire dans le cadre de l'« îlôt sensible », c'est-à-dire après concertation et participation des habitants et des associations du quartier. Or, de concertation il n'y en a pas eu avec la Ville. Donc, le contrat Etat-Ville devrait être dénoncé sans plus attendre et tout financement refusé. La seule condition sur laquelle le Ministère nous a dit qu'il serait intraitable, c'est que la Ville fournisse un plan de relogement de tous les habitants. Or ce plan n'existe pas (pourtant nous avons bien cherché !). Quand on sait le nombre de catégories d'occupants en titre qui n'ont pas droit légalement au relogement, comment le Ministère peut-il se contenter de formules vagues sans exiger avant tout démarrage un plan précis de relogement de tous (qui ? où ? quand ? comment ?).

— le député (L. Jospin) : le 28 Mai, dans une lettre adressée à l'Association (qui cherche à le rencontrer depuis 3 semaines) il s'interroge sur « l'information et la concertation, le caractère social du projet, l'ampleur et la nature des démolitions, le plan de relogement... ». Mais il ne prend toujours pas position sur le projet de la Ville (= Le plan de démolition que nous lui avons pourtant remis le 20 Mai) attendant « d'en avoir officiellement connaissance avant de (s') exprimer ». Toutes ces interrogations du député trouvent des réponses précises dans le projet de la Ville. Concertation = Zéro, caractère social du projet = Vider la population actuelle, ampleur des démolitions = 125 immeubles (dont 60 correctes d'après les critères - mêmes de la Ville) détruits + 1/3 des commerces en moins, plan de relogement = N'existe pas... Nous lui demandons une POSITION CLAIRE sur ce projet, car les ambiguités actuelles, c'est l'acceptation du projet de Chirac. On nous a dit que le député prendra position... Quand ? Comment ?

Au moment de mettre ce journal sous presses (30 Mai), le député ne s'est toujours pas exprimé. On peut donc dire que nous sommes confrontés jusqu'ici à une alliance entre la Ville et l'Etat contre notre quartier, contre nos vies d'habitants. Nous sommes acculés à dénoncer politiquement cette alliance. Trop d'indices, sinon de preuves existent jusqu'à ce jour. C'est au Député et à l'Etat de faire LA PREUVE DU CONTRAIRE. **Ils en ont le pouvoir !**

PARIS-GOUTTE D'OR

EXPOSITION-PHOTOS
MONTAGE DIAPOS — DEBATS — INFORMATION
DU MARDI 12 JUIN AU VENDREDI 15 JUIN
de 17 heures à 20 heures — SALLE St BRUNO
(à côté de l'Eglise St Bernard)

ET LE 23 JUIN... MOBILISATION GENERALE !

Un constat, opéré par les pouvoirs publics, au début des années 1980, est que certains quartiers cumulent des indicateurs de précarité sociale et économique pouvant expliquer en partie le phénomène des émeutes urbaines : chômage, insalubrité de l'habitat, bas revenus, évitement scolaire, etc. La Politique de la ville naît d'une interprétation spatiale de la problématique sociale et donne lieu à une politique publique de discrimination territoriale positive : des quartiers prioritaires sont désignés et doivent faire l'objet d'une intervention publique spécifique, destinée à réduire les différentiels socio-économiques entre ces quartiers et les autres. Dans le cadre du programme de développement social des quartiers (DSQ), la Goutte d'Or devient donc, en 1984, une zone d'éducation prioritaire (ZEP), puis une zone urbaine sensible (ZUS).
L'intervention publique dans le quartier de la Goutte d'Or a, en particulier, été orientée vers la lutte contre l'insalubrité, par le biais d'opérations de RHI (résorption de l'habitat insalubre). Les RHI ont pu faire l'objet de polémiques : elles supposent la démolition des îlots jugés insalubres selon un certain nombre de critères,

donc l’expropriation des habitants qui sont censés être relogés dans des logements salubres et conventionnés. Or, un certain nombre de ménages, pour des raisons économiques (augmentation des prix des loyers) ou pour des questions administratives (la plupart sont des étrangers) ne pourront bénéficier de la nouvelle offre en logement.
En 1984, acteurs associatifs et habitants de la Goutte d’Or se sont dressés contre l’intervention publique dans leur quartier et ont dénoncé une politique urbaine qui, sous couvert de réduire les inégalités territoriales dans le cadre de la Politique de la ville, aurait œuvré dans le sens d’une exclusion et d’une marginalisation des catégories les plus pauvres de la population.
Vous pouvez retrouver le discours de protestations de ces habitants de la Goutte d’Or, dans le numéro du 1er juin 1984, du journal trimestriel *Paris Goutte d’Or* (**document en lien ci-dessous**). Ce qu’on constate, en lisant ce numéro, au-delà de la colère des habitants, c’est leur sentiment de frustration vis-à-vis d’une politique jugée en complet décalage avec la réalité sociale du quartier et, finalement, de l’absence de consultation de la population. D’une certaine manière, ils réclamaient leur droit de Cité, c’est-à-dire la restitution de leur pouvoir d’agir quant aux pratiques, aux représentations et à la production de l’espace urbain. 30 ans plus tard, les Conseils Citoyens ont été créés et sont censés remettre la parole des habitants au cœur de l’intervention publique dans les quartiers prioritaires.
Numéro complet :

Numéro Juin 1984 - Paris Goutte d’Or

Pour en savoir plus sur le Conseil Citoyen Paris 18, rendez-vous sur le **site web**.

- Emplacement :

- Adresse de cet article : https://gouttedor-et-vous.org/Les-Lundis-en-archives-Droit-de-Cite